



**Sommaire :**

Page 1 : Les effectifs de la rentrée 2009

Page 2 : Le projet de loi sur le collège en 3 ans

Page 3 : Les votations de septembre

Page 4 : Informations diverses et Agenda

C'est la rentrée ...., le bureau de l'UNION a estimé important d'informer immédiatement le corps enseignant sur certains sujets, en particulier les effectifs de rentrée.

Malgré les relatives mauvaises nouvelles, il vous souhaite une bonne rentrée et une excellente année scolaire.

### **Une rentrée 2009 encore plus difficile**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, la Conférence secondaire plénière du PO - qui réunit direction générale et directions d'établissements - indique que l'augmentation d'élèves au PO, de la rentrée 2008 à la rentrée 2009, est de 1137 élèves, 611 de plus que les prévisions du SRED. (*L'Essentiel N° 69*)

Nous ne connaissons pas à ce jour le nombre de postes d'enseignants prévu pour répondre à cette forte augmentation. La seule information citée dans le document, c'est qu'il manque 100 postes pour maintenir les critères usuels d'ouverture de classe (taux d'encadrement moyen de 10 postes d'enseignants pour 100 élèves). Les directions sont alors priées d'ouvrir des classes en « overbooking », c'est-à-dire en sureffectif, en pariant que beaucoup d'élèves quitteront rapidement l'école.

De 2000 à 2008, le PO a connu une augmentation d'environ 5000 élèves, le nombre de postes d'enseignants plein temps a, lui, augmenté d'un peu plus de 200, c'est-à-dire 300 de moins que ce qui est nécessaire pour faire fonctionner correctement les écoles et assurer des conditions d'enseignement acceptables.

La décision concernant la rentrée 2009 crée un problème majeur que les « décideurs » évitent soigneusement de se poser. Est-il encore possible pour les enseignants, comme pour le reste du personnel actif dans les écoles, d'assumer les prestations publiques qui par ailleurs ne cessent d'augmenter depuis plusieurs années (réformes et cahier des charges) ? Pour les enseignants, la réponse est évidente : NON !

Alors, que faire ? Conformément au discours récurrent tenu par les responsables du DIP depuis des années, il faut en priorité octroyer les moyens au « front », c'est-à-dire à l'enseignement proprement dit. Le temps est alors venu de s'interroger : les maîtres doivent-ils continuer d'assumer des tâches utiles, mais pas indispensables ;

par exemple : être juré, participer à l'élaboration des épreuves communes, à des conseils de classe intermédiaires, aux multiples travaux qu'entraînent les réformes, toutes ces tâches qui s'effectuent aujourd'hui sans compensation, notamment en temps ?

Pour nombre de maîtres, poser la question, c'est y répondre, mais l'UNION attend vos réactions et propositions avec intérêt.

## **Le projet de loi PL 9933 sur le collège en 3 ans : un miroir aux alouettes**

Le parti libéral a déposé ce projet de loi le 31 octobre 2006. Il demande de réduire la durée du parcours gymnasial d'une année et de prévoir un enseignement pré-gymnasial au CO.

L'exposé des motifs indique les fondements de cette proposition :

- L'harmonisation à toute la Suisse, donc aussi à Genève, d'un cursus total de douze ans de formation depuis la première année primaire, comme le prévoit l'article 6 de l'ORRM.
- L'ORRM prévoit la possibilité d'un collège en 3 ans, mais avec un enseignement pré-gymnasial auparavant.
- La généralisation de la 1<sup>ère</sup> enfantine et l'introduction du système Bologne ne doivent pas prolonger la durée des études, donc il faut introduire un collège en 3 ans.

Les auteurs du projet de loi avancent les principaux arguments suivants :

- Le collège en 3 ans imposera une réforme pédagogique : les maîtres surnuméraires du gymnase iront renforcer ceux du CO, ce qui permettra de réduire l'échec scolaire.
- Le collège en 3 ans imposera une réforme structurelle : des économies au DIP pourront être réalisées par la diminution des postes.
- Le collège en 3 ans diminuera l'inégalité des chances : cela coûtera moins cher pour les familles d'origine modeste.
- Une scolarité en 12 ans, c'est permettre aux jeunes genevois d'entrer sur le marché du travail plus rapidement, à l'instar des jeunes des autres cantons suisses et des pays voisins.
- Une scolarité en 12 ans n'est nullement incompatible avec de bons résultats.

C'est simple, apparemment crédible, sauf que cette proposition repose sur une interprétation spéculative de l'ORRM et de la réalité scolaire suisse et genevoise. Par ailleurs, certains de ces arguments sont contredits par des études récemment publiées (EVAMAR), ainsi :

- Une scolarité de 12 ans, c'est le minimum prévu par l'ORRM, non une obligation. Le Concordat intercantonal n'impose pas 3 ans pour le gymnase.
- Si 20 cantons ont une durée de scolarité de 12 ans, il faut ajouter que, pour 16 d'entre eux, existe un enseignement pré-gymnasial d'une durée de 2 ans ou plus. Le nouveau CO prévoit une section « littéraire et scientifique » qui ne prépare pas exclusivement au collège, mais aussi à la maturité professionnelle. On voit mal le souverain revenir sur ses dernières décisions avec un projet élitaire pour l'école genevoise.
- L'étude EVAMAR met en évidence que « les élèves qui ont passé 4 ans dans un gymnase ont obtenu en majorité de meilleurs résultats que ceux qui ont pu effectuer la première des 4 années de formation en dehors du gymnase ». La conclusion de Mme Isabelle Chassot, conseillère d'Etat (FR) et présidente de la CDIP (Conférence des directeurs de l'instruction publique) est pleine de bon sens : « Là où le gymnase est organisé en 4 ans, mieux vaut le laisser sous cette forme, ceci indépendamment du fait que la durée totale pour atteindre la maturité soit de 12 ou 13 ans ».
- Augmenter les effectifs du CO avec le transfert de maîtres du gymnase, c'est une promesse qui, comme telle, ne mérite aucun commentaire.

- Un système, qui sélectionne très tôt au CO et instaure un collège rapide, dissuade à tout jamais certains jeunes d'accéder à des formations scolairement exigeantes. Si l'égalité des chances a une composante financière, qui n'est que partiellement résolue par le système de bourses pour les familles de condition modeste, elle a une autre dimension, plus importante. C'est que le goût de l'effort scolaire chez beaucoup de jeunes – pas seulement de ces milieux - se manifeste tardivement. Ceci est encore accentué dans le cas genevois avec une population très hétérogène, socialement et culturellement.
- L'argument de la diminution des coûts du DIP mérite réflexion. Il y aurait ainsi certainement moins de jeunes au collège donc davantage dans les filières professionnelles. Cela aboutirait de fait à une *augmentation* des charges, car le coût annuel par élève dans le professionnel est plus élevé qu'au collège pour une durée des études souvent plus longue.
- Un collège en 3 ans va inévitablement être plus sélectif, difficile. Le taux d'échec risque d'être plus important avec, comme conséquence, une augmentation du nombre de changements de filière, onéreux en temps et en argent.

Ce projet de loi introduirait une sélection précoce favorable aux enfants issus des milieux favorisés, il engendrerait des coûts supplémentaires pour l'école genevoise et entraînerait des résultats scolaires moins bons. Ce projet va à l'encontre de la démocratisation des études, noble ambition, que l'Union partage, si difficile à concrétiser.

L'UNION sera auditionnée le 2 septembre prochain par la commission enseignement du Grand conseil où elle indiquera son opposition à ce projet.

Sur ce dossier également, vos avis nous intéressent.

### **Les votations : attention !**

Le 27 septembre, le peuple genevois est appelé à se prononcer sur un projet de baisse d'impôt d'environ 400 Mio de francs par an proposé par les partis bourgeois et les Verts (!?!).

Ce projet contient plusieurs objets dont certains sont peu contestés, comme la plus grande déductibilité des frais de garde des enfants et le *splitting*, c'est-à-dire la prise en compte séparée des revenus des couples mariés, mais dont les effets ne vont principalement concerner que les 10 % des contribuables les plus riches. Se trouvent dans ce paquet ficelé d'autres mesures comme une baisse d'impôts pour les entreprises et la création d'un bouclier fiscal pour les contribuables les plus riches.

Est-ce que l'Etat peut se permettre de voir ses moyens diminuer alors que, dans beaucoup de ses services, les prestations publiques ne peuvent être correctement assumées, faute de moyens (voir la rentrée au PO !)?

Au niveau fédéral, vu le déficit qui s'annonce avec les effets de la crise et les programmes de réductions d'impôts, le ministre des Finances a déjà annoncé la couleur : un nouveau plan d'assainissement, c'est-à-dire de réductions des prestations, sera proposé au Parlement.

Pour mémoire, il y a quelques années, l'initiative libérale de baisse linéaire d'impôt de 12 %, acceptée par le souverain genevois, avait déjà amputé les recettes fiscales cantonales d'environ 400 Mio de francs par an. La promesse que cette mesure allait engendrer des recettes fiscales supplémentaires par un effet de relance n'a jamais été démontrée. Toutes ces propositions entrent dans le cadre d'une politique du moins d'Etat qui est dommageable pour l'immense majorité de la population qui utilise les services publics, mais aussi pour les fonctionnaires qui ont vu leur

revenu diminuer, relativement, de près de 20 % ces 15 dernières années, et leur charge de travail continuellement augmenter !

## Informations diverses

Un « **guide pratique des enseignants du secondaire** » a été publié par l'UNION l'an passé. Il est distribué gratuitement à tous les membres. Il contient une foule de renseignements précieux sur notre métier d'enseignant. Vous ne l'avez pas ? Alors, 2 solutions possibles pour l'obtenir :

- Adhérez à votre association locale et donc à l'Union.
- Achetez-en un exemplaire à 20.- auprès de votre association locale.

Depuis l'année passée, le bureau de l'UNION **rencontre le corps enseignant** des divers établissements du PO. Il espère poursuivre dans cette voie, il se réjouit de vous rencontrer.

Durant l'année scolaire 2009/2010, **plusieurs dossiers** vont être traités. Ce seront principalement :

- La filière commerciale à plein temps : la commission devra finaliser cette réforme qui entrera en vigueur en 2010. Cette réforme risque d'avoir des conséquences importantes sur l'avenir de l'école de commerce et ses enseignants.
- La poursuite de la réflexion concernant le collège, avec actuellement en discussion les conditions d'enseignement.
- Le cahier des charges, avec le résultat de l'enquête du SRED sur la charge de travail des maîtres.
- La formation initiale, avec le FORENSEC (IUFE), et continue, avec la COFOPO.
- Au niveau du Cartel, sur les conditions générales du statut de fonctionnaire avec en ligne de mire une réévaluation des fonctions et l'avenir du PLEND.
- Le statut des vacataires et des doyens.
- (....)

C'est peu de dire que la mobilisation du corps enseignant devra être forte pour que les solutions adoptées ne préteritent pas trop l'école et ses serviteurs. De nombreuses possibilités d'engagement existent au sein de l'UNION : dans les associations d'établissements, dans les comités, comme délégué dans diverses commissions, au bureau de l'UNION. Pensez-y ...

### Agenda

**Assemblée des délégués du Cartel** : jeudi 3 septembre à 20 h au SIT, 16, rue des Chaudronniers

**Comités Union** : lundi 7 septembre et lundi 5 octobre à 18h30 à l'Union

**Soirée d'information du Cartel**, notamment sur les Caisses de pension (CIA-CEH) : mardi 8 septembre à 18h30, Aula de l'Hepia (ex : EIG) (Voir infos utiles sur le site de l'Union : [www.union-ge.ch](http://www.union-ge.ch))

**Manifestation contre la crise** à Berne le samedi 19 septembre. Train spécial réservé par les syndicats depuis Genève (billet à 5.-). Lieu de rassemblement : Place du Molard à 8h30, déplacement en cortège jusqu'à la gare (prière d'annoncer votre participation au secrétariat ([secretariat@union-ge.ch](mailto:secretariat@union-ge.ch)))

**Assemblée des délégués Union** : mercredi 14 octobre à 8h15 à la Maison des Associations